



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 04 mai 2021

Influenza aviaire : point de situation

La filière palmipèdes gras, majoritairement localisée dans le sud-ouest de la France, a été la plus lourdement touchée par la crise de l'influenza aviaire mais les conséquences ont été également importantes sur les autres filières (volailles de chair, génétique, reproduction). Au total, 491 foyers ont été dénombrés à ce jour dans les élevages ou basse-cours comportant des volailles.

Depuis le 9 avril, seuls 2 cas ont été recensés en Haute-Savoie et dans le Bas-Rhin, dans des basses-cours à proximité de zones humides.

Parallèlement, aucun cas dans la faune sauvage n'a été recensé depuis le 23 mars dernier, soit depuis plus d'un mois.

Du fait de cette situation favorable, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie, a décidé de ramener le niveau de risque au niveau « modéré » sur l'ensemble du territoire.

Les mesures de restrictions, en particulier la claustration, sont ainsi levées, sauf dans les zones à risque particulier (ZRP), où les mesures de biosécurité renforcées, dont la claustration des oiseaux, restent en vigueur. Ces communes où sont présentes des zones humides ne seront plus soumises à restriction dès que le niveau de risque sera ramené au niveau « négligeable ».

En annexe vous trouverez la liste des 137 communes de Haute-Saône placées en ZRP, **située essentiellement à l'Ouest du département où la vallée de la Saône** constitue une zone de refuge des oiseaux lors de leurs migrations.

Les mesures de protection et de biosécurité renforcées applicables, par les professionnels comme par les particuliers (basses-cours dans ces communes), sont les suivantes :


- Assurer la claustration des volailles et autres oiseaux captifs ou leur protection par des filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages, avec réduction des parcours extérieurs de sorte que soit évitée la proximité des points d'eau naturels, cours d'eau ou mares ;
- Empêcher l'accès des oiseaux sauvages aux points d'alimentation et d'abreuvement des volailles ainsi qu'aux stocks d'aliments et de litière neuve ;

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

- Nettoyer régulièrement les bâtiments et matériels utilisés pour la basse-cour avec de l'eau propre ;
- Surveiller très régulièrement la bonne santé des volailles et contacter votre vétérinaire si besoin.

La vigilance reste de mise et les mesures rappelées ci-dessus doivent être strictement appliquées afin d'endiguer totalement cette maladie.

ANNEXE : LISTE DES 137 COMMUNES DE HAUTE-SAÔNE PLACÉES EN ZRP



ABONCOURT-GESINCOURT	BOURGUIGNON-LES-CONFLANS	DEMANGEVELLE
AISEY-ET-RICHECOURT	BOUSSERAUCOURT	DENEVRE
AMANCE	BREUREY-LES-FAVERNEY	ESMOULINS
AMONCOURT	BROTTE-LES-RAY	ESSERTENNE-ET-CECEY
ANCHENONCOURT-ET-CHAZEL	BROYE-AUBIGNEY-MONTSEUGNY	FAVERNEY
ANCIER	BUCEY-LES-TRAVES	FEDRY
ANGIREY	BUFFIGNECOURT	FERRIERES-LES-RAY
APREMONT	CEMBOING	FERRIERES-LES-SCEY
ARBECEY	CENDRECOURT	FLEUREY-LES-FAVERNEY
ARC-LES-GRAY	CHAMPTONNAY	FOUCHECOURT
AROZ	CHAMPVANS	FRESNE-SAINT-MAMES
ARSANS	CHANTES	GERMIGNEY
AUGICOURT	LA CHAPELLE-SAINT-QUILLAIN	GEVIGNEY-ET-MERCEY
AUTET	CHARGEY-LES-GRAY	GRANDECOURT
AUTREY-LES-GRAY	CHARGEY-LES-PORT	GRATTERY
AUVET-ET-LA-CHAPELOTTE	CHASSEY-LES-SCEY	GRAY
BARGES	CHAUX-LES-PORT	GRAY-LA-VILLE
LES BATIES	CHEMILLY	LA ROMAINE
BATTRANS	CHEVIGNEY	HURECOURT
BAULAY	COMBEAUFONTAINE	IGNY
BEAUJEU-SAINT-VALLIER-PIERREJUX-ET-QUITTEUR	CONFLANDEY	JONVELLE
BETAUCOURT	CONFRACOURT	JUSSEY
BLONDEFONTAINE	CONTREGLISE	LAMBREY
BOUGEY	CORRE	LAVONCOURT
BOUGNON	CRESANCEY	LIEUCOURT
BOUHANS-ET-FEURG	CUBRY-LES-FAVERNEY	MAGNY-LES-JUSSEY
BOURBEVELLE	CUGNEY	MANTOCHE
	DAMPIERRE-SUR-SALON	MEMBREY

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

MENOUX	RAY-SUR-SAONE	VAITE
MERCEY-SUR-SAONE	RAZE	VANNE
MERSUAY	RECOLOGNE	VAUCHOUX
MONTCOURT	LA GRANDE-RESIE	VAUCONCOURT-NERVEZAIN
MONTIGNY-LES-CHELIEU	RIGNY	VELESMES-ECHEVANNE
MONTIGNY-LES-VESOUL	ROSIERES-SUR-MANCE	VELET
MONTOT	RUPT-SUR-SAONE	VELLEMOZ
MONT-SAINT-LEGER	SAINT-BROING	VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY
MONTUREUX-ET-PRANTIGNY	SAINT-GAND	VELLOREILLE-LES-CHOYE
MONTUREUX-LES-BAULAY	SAINT-LOUP-NANTOUARD	LOULANS-VERCHAMP
MOTEY-SUR-SAONE	SAINT-MARCEL	VENISEY
NANTILLY	SAINTE-REINE	VEREUX
LA NEUVELLE-LES-SCEY	SAINT-REMY	VERNOIS-SUR-MANCE
NOIDANS-LE-FERROUX	SAPONCOURT	LA VERNOTTE
NOIRON	SAUVIGNEY-LES-GRAY	VILLARS-LE-PAUTEL
ONAY	SAUVIGNEY-LES-PESMES	VILLEFRANCON
ORMOY	SAVOYEUX	VILLERS-SUR-PORT
OVANCHES	SCEY-SUR-SAONE-ET-SAINT-ALBIN	VOUGECOURT
OYRIERES	SCYE	VY-LE-FERROUX
PESMES	SENONCOURT	VY-LES-RUPT
POLAINCOURT-ET-CLAIREFONTAINE	SEVEUX	VAITE
PONTCEY	SOING-CUBRY-CHARENTENAY	VANNE
PORT-SUR-SAONE	TARTECOURT	VAUCHOUX
POYANS	THEULEY	VAUCONCOURT-NERVEZAIN
PROVENCHERE	TINCEY-ET-PONTREBEAU	VELESMES-ECHEVANNE
PURGEROT	TRAVES	VELET
RAINCOURT	LE TREMBLOIS	VELLEMOZ
RANZEVILLE	VADANS	